



# Conseiller en prévention - Recyclage - Incendie

## Comment réaliser votre plan d'évacuation

Sécurité - Secourisme

Continue

**Durée**

6h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Attestation

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non

Selon la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs, chaque employeur a l'obligation de créer un Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail et de disposer d'au moins un conseiller en prévention. Tous les conseillers en prévention ont le droit et le devoir de suivre un recyclage chaque année pour rester informés des modifications dans la réglementation sur le bien-être au travail et des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine (art. II.1-22).

Mise à jour des connaissances relatives à la législation et développement de connaissances plus approfondies sur des aspects spécifiques liés, par exemple, à l'actualité. Pour ce recyclage, en particulier : établir un plan d'évacuation pour réagir rapidement et efficacement en cas d'incendie.



## Conditions d'accès

Avoir suivi une formation de Conseiller en prévention (niveau I, II ou III) et être actif dans le domaine.

---

## Programme

Législation : mise à jour

Analyse de risque et check list (cas pratiques)

Comment réaliser votre plan d'évacuation ?

Révision de la norme et cas pratique





## Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

### Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

[centre.dinant@ifapme.be](mailto:centre.dinant@ifapme.be)

### Conditions d' inscription

Par e-mail

Via Madame Natacha BRESMAL au 082 21 35 89 par mail [natacha.bresmal@ifapme.be](mailto:natacha.bresmal@ifapme.be)

Bon à savoir

Sont inclus dans le prix de nos formations continues : accueil café et lunch-sandwich.

